

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES OUEST LIMOUSIN**

**L'An deux mille vingt, le lundi 27 juillet à dix-neuf heures.**

Le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni salle polyvalente de Saint-Auvent sous la présidence de Christophe GEROUARD, Président.

Date de la convocation : le vingt-et-un juillet deux mille vingt.

**Présents** : Christophe Gérard, Maryse Thomas, Agnès Varachaud, Jean-Pierre Pataud, Chantal Chabot, Jean-Pierre Charmes, Charles-Antoine Darfeuilles, Pierre Varachaud, Louis Furlaud, François Chautet, Jean Maynard, Albert Viroulet, Patrick Chambord, Maryse Parverie, Patrick Gibaud, Richard Simonneau, Josiane Lefort, Jean-Pierre Broussaud, Alain Duris, Christian Vignerie, Chantal Robin, Bruno Grancoing, Philippe Lalay, Sylvie Germond, Hervé Mazeaud, Bertrand Jayat, Pierre Hachin,

**Suppléants présents :**

**Pouvoirs** : Patrice Chauvel à Christophe Gérard, Joël Vilard à Charles-Antoine Darfeuilles, Thierry Dauchart à Agnès Varachaud, Bernard Darfeuilles à Richard Simonneau, Jérôme Suet à Pierre Hachin

**Secrétaire de séance** : Chantal Chabot.

**Objet**

**Etablissement de la liste des contribuables proposés au titre de la constitution de la Commission Intercommunale des Impôts Directs (CIID).**

Monsieur le Président explique que conformément au 1 de l'article 1650 A du Code Général des Impôts (CGI), une commission intercommunale des impôts directs (CIID) doit être instituée dans chaque EPCI soumis de plein droit ou sur option au régime fiscal prévu à l'article 1609 nonies C du CGI. Cette commission est composée :

- Du Président de l'EPCI ou de son adjoint délégué, président de la CIID,
- De 10 commissaires titulaires et de 10 commissaires suppléants.

Le rôle de cette commission est particulièrement important, puisque depuis la réforme de la révision des valeurs locatives des locaux professionnels, elle participe à la détermination des nouveaux paramètres départementaux d'évaluation (secteurs, tarifs ou coefficients de localisation).

La désignation des commissaires doit être effectuée par le Directeur Départemental des Finances Publiques dans un délai de 2 mois suivant l'installation de l'organe délibérant de l'EPCI. Cette désignation est effectuée sur une liste de contribuables, en nombre double (soit 40 personnes), proposée sur délibération du Conseil Communautaire.

Oui l'exposé de Monsieur le Président et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire à l'unanimité :

- **PROCEDE** à la désignation des contribuables qui vont figurer sur la liste soumise à monsieur le Directeur Départemental des Finances Publiques pour l'établissement de la CIID comme suit :

<b>Titulaires</b>	<b>Suppléants</b>
CHAUVEL Patrice	MASDIEU Lucien
SIMONNEAU Richard	CIPCIA Arlette
DARFEUILLES Charles-Antoine	LEVEQUE René
PATAUD Jean-Pierre	CADET Fernand
HACHIN Pierre	PARVERIE Maryse
VARACHAUD Agnès	BAILLOU Christian
CHAMBORD Patrick	CHAMOULAUD Pierre
ROBIN Chantal	DESBORDES Cécile
HAAG Rachel	VILETTE Philippe
PRADEAUX Odile	PERUCAUD Ludovic
JAYAT Jean-Jacques	MURGUET Claude
GRANCOING Bruno	GERMOND Sylvie
LATHIERE Dominique	SAINT-PIERRE Maurice
VARACHAUD Francis	DAUCHART Thierry
RESTOUEIX Jean-Claude	LEVEQUE Dominique
ESCURE Daniel	LEFEVRE Bernard
GERMOND Dominique	MORANGE Marie-Laurence
FILLEUL Damien	PRADIGNAC Francis
MAURAND Josette	MICHAUD Christian
DESMERY Annie	ROY Isabelle

**Fait et délibéré le jour, mois, lieu et an que dessus.**

Certifié exécutoire  
Le  
Le Président

Le Président,

Christophe GEROUARD